

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Formation pratique 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1901 à 1905.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☐ Semestre d'automne☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Champs d'activité dans les modalités suivantes :

☒ Radiodiagnostic (RDC)☒ Tomodensitométrie (CT)☒ IRM☒ Médecine nucléaire (MN)☒ Radio oncologie (RO)☐ Approfondissement☐ Optionnel

2. Prérequis

☒ Avoir validé le 1^{er} semestre☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Niveau attendu de progression et d'appropriation des 7 rôles

☒ Novice☐ Intermédiaire☐ Compétent

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle d'apprenant

Objectifs généraux d'apprentissage

Voir documents :

- « Cadre de réalisation de la formation pratique de la filière Bachelor of Science HES-SO en Technique en radiologie médicale (TRM) – PEC 2022 »
- Contrat Pédagogique Tripartite (CPT) FP1.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Périodes de formation pratique de 5 fois 1 semaine dans les institutions permettant une pratique professionnelle des différents domaines et modalités de la radiologie médicale.
- Confrontation aux différentes approches professionnelles et à l'interprofessionnalité
- Intégration dans l'équipe multidisciplinaire
- Approche des standards référenciés

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratique sous la supervision d'un(e) praticien(ne) formateur(trice) et des membres de l'équipe TRM, selon les modalités définies dans le CPT.

Exigences de fréquentation : Voir document « Cadre de réalisation de la formation pratique de la filière Bachelor of Science HES-SO en Technique en radiologie médicale (TRM) – PEC 2022 ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

- Période : 2^{ème} semestre

L'évaluation du module repose sur :

- A. Evaluation de la période de formation pratique
- B. Rapport de stage et respect des délais et consignes

L'étudiant-e se doit de respecter les délais en vigueur.

Les conditions normatives, administratives et pédagogiques sont décrites dans le « Cadre pour la réalisation de la formation pratique clinique de la filière bachelor en Technique en Radiologie Médicale (TRM) de la HES-SO ».

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

- ☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☒ Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Cadre de réalisation pour la formation pratique de la filière Bachelor en Technique en Radiologie Médicale de la HES-SO
- Compétences relatives aux professions de la santé – FKG/CSS
- Plan d'Etudes Cadre Bachelor 2022 – Filière Technique en radiologie médicale TRM
- ASTRM - Association suisse des techniciens en radiologie médicale. (n.d.). *Profil Professionnel TRM*. Retrieved August 5, 2021, <https://www.astrm.ch/beruf/berufsbild>
- L'essentiel sur les droits des patients, brochure Sanimedia: http://www.sanimedia.ch/pdf/droits_des_patients/ddp_romande.pdf
- EFRS – European Federation of Radiographer Societies *EFRS Benchmark Document for EQF Level 6 (Bachelor Degree) - Second Edition 2018*
- EFRS – European Federation of Radiographer Societies *EFRS White Paper on the Future of the Profession Radiographer Education, Research, and Practice (RERP): 2021-2031*

8. Responsable de module

Responsable : E. Fleury

Enseignants :

- Référent-e-s HES de la filière TRM
- Praticien(ne)s formateurs(trices) des lieux de la pratique et TRM de l'équipe de radiologie des lieux de formation pratique

Descriptif validé le 25 janvier 2025 par :

M. Barada
Responsable de la filière